



Conditions Particulières Smart Home

1. Champ d'application et applicabilité des Conditions Smart Home

- a. Les présentes Conditions Smart Home régissent la prestation du service SMART HOME by hornbach, tel que défini dans ce document, fourni par HORNBACH Baumarkt AG (ci-après : « HORNBACH »)
- b. En complément des présentes Conditions Smart Home s'appliquent les Conditions Générales de Vente de HORNBACH correspondantes (CGV HORNBACH pour la vente en ligne et/ou CGV HORNBACH pour la vente en magasin). En cas de contradiction entre les présentes Conditions Smart Home et les CGV HORNBACH pour la vente en ligne et/ou en magasin, la disposition convenue dans les présentes Conditions Smart Home prévaut.
- c. Ne font expressément pas partie des présentes Conditions Smart Home :
 - i. les achats d'appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs ainsi que les dispositifs domotiques associés) ainsi que l'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach elle-même.
 - ii. les biens et services pouvant être utilisés avec l'exploitation Smart Home, mais qui sont proposés et fournis par des tiers sur la base de leurs propres conditions contractuelles ou en tant que prestations propres.HORNBACH attire l'attention sur le fait que d'autres conditions peuvent s'appliquer à ces prestations.

2. Informations de contact

HORNBACH Baumarkt AG
Hornbachstr. 11
76879 Bornheim bei Landau/Pfalz
Allemagne
Registre du commerce : AG Landau, HRB 2311

Représentée par les membres du directoire : Erich Harsch (Président), Dr. Joanna Kowalska, Jan Hornbach, Nils Hornbach, Susanne Jäger, Karsten Kühn, Ingo Leiner, Dr. Andreas Schobert, Christa Theurer

USt ID DE 151 116 749
Téléphone : +35 2288007-00
Fax : 316655-480
E-Mail : onlineshop@hornbach.lu

3. Droit applicable, langue du contrat, lieu d'exécution, juridiction compétente

- a. Pour toute relation contractuelle éventuellement conclue avec HORNBACH ainsi que pour les rapports précontractuels, seul le droit luxembourgeois s'applique, à l'exclusion de la loi du 26 novembre 1996 portant

approbation de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises.

- b. La langue du contrat est l'allemand.
- c. Si le client est un commerçant au sens du Code de commerce, une personne morale de droit public ou un patrimoine spécial de droit public (ci-après « commerçant »), le lieu d'exécution des prestations et de toute éventuelle obligation de réparation est le siège de HORNBACH.
- d. La juridiction exclusive est Luxembourg-Ville, à condition que le client soit un commerçant. HORNBACH se réserve toutefois le droit d'intenter une action au for général du commerçant. Si le client est un consommateur, la juridiction compétente est celle du lieu où il réside au moment de l'introduction de l'action. Le consommateur peut choisir entre les juridictions suivantes : Luxembourg-Ville ou le lieu de résidence au moment de l'introduction de l'action.

4. Informations relatives au règlement des litiges

HORNBACH ne participe pas aux procédures de règlement des litiges devant une entité de médiation pour consommateurs.

5. Conclusion du contrat

- a. Lors de l'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach, incluant le firmware, le client obtient la possibilité, sous réserve de remplir les exigences qui lui incombent, de conclure sans frais supplémentaires un contrat relatif au service Smart Home avec HORNBACH. Il en va de même lorsque le client acquiert un appareil pouvant être utilisé avec SMART HOME by hornbach sans passer par la passerelle.
- b. Le contrat est conclu lorsque le client transmet les données nécessaires à la première inscription à HORNBACH et que HORNBACH confirme cette inscription.

Si le client n'est pas d'accord avec les Conditions Smart Home (auxquelles HORNBACH demande l'acceptation lors de la première inscription et qui sont consultables au préalable sous Passerelle SMART HOME by hornbach), il peut retourner les appareils Smart Home ainsi que la passerelle SMART HOME by hornbach dans un délai de 30 jours calendaires, contre remboursement du prix d'achat ainsi que des frais d'expédition.

6. Clients

- a. Le client ne peut être qu'une personne physique ayant la pleine capacité juridique et concluant le contrat en tant que consommateur (c'est-à-dire à des fins qui ne peuvent être attribuées principalement ni à son activité commerciale, ni à son activité professionnelle indépendante).

7. Conditions préalables côté client

Pour pouvoir utiliser le service SMART HOME by hornbach, le client doit remplir les conditions suivantes:

- a. Création d'un compte client HORNBACH unique sur le site web de HORNBACH, conformément aux CGV HORNBACH applicables au commerce en ligne, pour toute la durée d'utilisation de SMART HOME by hornbach
 - i. Les identifiants de connexion au compte client HORNBACH permettent de se connecter à la plateforme SMART HOME by hornbach, au cours de laquelle le client définit un mot de passe supplémentaire. Le nom d'utilisateur correspond à l'adresse e-mail enregistrée dans le compte client. Compte tenu des possibilités

offertes par Smart Home, le client doit veiller particulièrement à la confidentialité de ces identifiants, conformément aux règles acceptées lors de la création du compte.

- ii. Avec les identifiants du compte client, une première inscription sur le site Smart Home de HORN BACH est possible une seule fois afin de créer un accès Smart Home. Un transfert de cet accès Smart Home ou une nouvelle inscription (par ex. par un tiers) n'est pas possible.
 - iii. La première inscription nécessite l'acceptation des présentes Conditions Smart Home.
- b. Une connexion Internet
- i. L'accès du client aux fonctions de commande et de gestion de SMART HOME by hornbach se fait exclusivement via Internet.
 - ii. Il appartient donc au client de garantir une connexion Internet fiable et hautement disponible pour tous les composants utilisés dans le cadre de Smart Home.
 - iii. La portée et la sécurité de la communication entre la passerelle SMART HOME by hornbach et les appareils Smart Home dépendent de la technologie de communication utilisée. La portée radio dépend également des caractéristiques individuelles du bâtiment.
- c. Passerelle SMART HOME by hornbach
- i. Sauf s'il utilise uniquement des appareils pouvant fonctionner sans passerelle avec SMART HOME by hornbach, le client doit disposer d'une passerelle SMART HOME by hornbach commercialisée exclusivement par HORN BACH. Celle-ci doit être connectée par câble LAN à un routeur lui-même connecté à Internet.
- d. Un appareil mobile compatible, répondant aux exigences actuelles des boutiques d'applications, s'il souhaite utiliser SMART HOME by hornbach via l'application.
- i. L'appareil mobile doit être à jour (logiciel actuel).
- e. Installation de l'application HORN BACH, si le client souhaite utiliser SMART HOME by hornbach via l'application.
- i. L'application est disponible gratuitement pour iOS (App Store) et Android (Play Store) et doit être installée sur un appareil compatible.
- f. Première configuration via un navigateur Internet, à partir d'un appareil se trouvant dans le même segment réseau que la passerelle SMART HOME by hornbach, ainsi que première connexion de la passerelle
- g. Mises à jour
- i. Le client est responsable de l'installation immédiate des mises à jour fournies par HORN BACH dès qu'elles contiennent des correctifs. La mise à jour du firmware de la passerelle s'effectue automatiquement dès qu'une connexion Internet est disponible.
 - ii. Le client est également responsable des mises à jour des autres appareils nécessaires au fonctionnement (ex. firmware du routeur), notamment pour corriger d'éventuelles failles de sécurité.
- h. Appareils Smart Home compatibles (actionneurs et capteurs)
- i. Les actionneurs commandent activement un processus (p. ex. thermostat, interrupteur, prise, sirène)
 - ii. Les capteurs sont des dispositifs de mesure (p. ex. contact porte/fenêtre, prise avec mesure d'énergie, capteur d'ambiance, détecteur de fumée, détecteur de mouvement).
 - iii. Les dispositifs domotiques sont des appareils intégrant un ou plusieurs actionneurs ou capteurs et compatibles avec le service HORN BACH (p. ex. une lampe couplée à un détecteur de mouvement).

8. Objet et lieu d'utilisation du service

- a. L'objectif exclusif de SMART HOME by hornbach est une utilisation dans un cadre privé par un client (voir point 6), qui est l'utilisateur final des appareils Smart Home et qui remplit les conditions préalables requises (voir point 7),

- i. à condition que les appareils Smart Home et l'infrastructure Smart Home associée (« infrastructure Smart Home ») soient utilisés exclusivement conformément aux notices d'utilisation et autres informations produit (notamment les avertissements, domaines d'application) des produits correctement installés,
- ii. et que l'infrastructure Smart Home, en l'absence d'indications contraires dans les notices et informations produit, ne soit utilisée que de manière à exclure tout risque pour des personnes ou des biens (p. ex. visiteurs, occupants, animaux, objets de valeur). En cas de doute, seule une utilisation sécurisée est autorisée ; par exemple, si un risque existe lors d'une utilisation non surveillée, alors seule une utilisation surveillée est permise,
- iii. et le client est tenu de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'infrastructure Smart Home, y compris pour les appareils pouvant en principe fonctionner sans surveillance, ainsi qu'à des occasions particulières (p. ex. en cas d'utilisation pour la fermeture automatique de fenêtres après une alerte météo), ou de charger un tiers de cette vérification afin d'éviter tout dommage,
- iv. et l'infrastructure Smart Home ne doit en aucun cas être utilisée pour contrôler ou surveiller des appareils nécessitant un niveau élevé de fiabilité, par exemple des appareils médicaux,
- v. et, par ailleurs, l'infrastructure Smart Home doit être utilisée de manière à éviter ou à minimiser les dommages — notamment les pertes de données — même en cas de dysfonctionnement d'un ou plusieurs éléments, par exemple grâce à des sauvegardes redondantes régulières en dehors de l'infrastructure Smart Home,
- vi. étant entendu que les fonctions Smart Home ne peuvent pas remplacer un système d'alarme radio complet, un détecteur d'incendie ou d'autres éléments de sécurité.

Attention: En raison d'incertitudes liées aux technologies de communication externes, non influencées par HORNBACH, un faux-positif, une fausse alerte ou l'absence de notification ne peuvent pas être totalement exclus. HORNBACH n'assume donc aucune garantie quant au déclenchement et à la transmission sans perturbation ni défaut des notifications. HORNBACH recommande, en cas d'alarme, de contacter prioritairement une personne facilement joignable sur place (voisin, etc.) avant d'alerter les pompiers, la police ou des services similaires, afin d'éviter les coûts liés à une intervention en cas de fausse alarme.

- b. L'utilisation à des fins commerciales ou professionnelles indépendantes ainsi que l'utilisation pour ou par des tiers sont expressément exclues du champ d'application. Les prestations fournies par HORNBACH ne doivent ni être transmises à des tiers, ni mises à disposition de tiers pour une utilisation exclusive — qu'elle soit privée, commerciale ou professionnelle indépendante. Le client n'est en outre pas autorisé à se présenter auprès de tiers comme prestataire de services sur la base de ces prestations. Tout usage abusif au-delà de l'objet du contrat est interdit. En particulier, le client ne doit pas perturber l'infrastructure utilisée pour la prestation (par ex. serveurs HORNBACH) ni contribuer à une telle perturbation. Toute tentative de perturber la prestation peut entraîner des sanctions pénales et/ou civiles, et notamment conduire à une résiliation extraordinaire du contrat par HORNBACH.
- c. Le service ne peut être utilisé que pour des appareils Smart Home exploités au Luxembourg.

9. Prestations de HORNBACH

- a. SMART HOME by hornbach permet au client, lorsque les conditions préalables côté client sont remplies, de contrôler des appareils Smart Home via la passerelle SMART HOME by hornbach au moyen de l'application HORNBACH installée sur des appareils mobiles ou via un navigateur Internet, dans le cadre de la finalité d'utilisation prévue et aux lieux d'utilisation concernés.
- b. HORNBACH met à disposition du client, pour l'utilisation du service Smart Home:
 - i. La possibilité de créer un compte client HORNBACH.

- ii. La possibilité de télécharger l'application HORNBACH pour un contrôle simple des appareils connectés.
 - iii. Un assistant de configuration pour la première inscription de la passerelle SMART HOME by hornbach.
 - iv. Un assistant de connexion pour le premier appairage des appareils avec la station de base.
 - v. Un assistant pour la configuration d'automatisations, par exemple : chauffage programmé, fonction « lumière allumée » en cas de mouvement détecté par un capteur.
- c. Notifications Smart Home
- Le client peut recevoir sur son smartphone des notifications push concernant certains événements via l'application SMART HOME by hornbach. Le client peut définir lui-même s'il souhaite recevoir ces notifications et pour quels événements. Cette fonction peut être désactivée à tout moment par le client.
- d. Si le client utilise des services dépassant le cadre contractuellement convenu, aucun droit ne peut en être déduit. En cas d'arrêt de telles prestations, le client ne peut donc faire valoir aucun droit (notamment aucun droit lié à un défaut).
- e. Support
- i. Support en ligne
- HORNBACH met à disposition un support en ligne approprié (actuellement par exemple sous forme de FAQ, conseils, instructions, etc.) sur son site web <https://www.hornbach.lu/projets/smart-home-by-hornbach/>.
- ii. Support téléphonique
- HORNBACH répond, via la ligne de service +35 2288007-00, aux questions relatives aux problèmes d'installation et d'utilisation de SMART HOME by hornbach.
- f. Fenêtres de maintenance
- i. Pour des raisons de maintenance (p. ex. modifications et mises à jour de la configuration du serveur), les services SMART HOME by hornbach peuvent être temporairement indisponibles (fenêtres de maintenance).
 - ii. En cas de fenêtres de maintenance de durée non négligeable, une annonce préalable est faite au client.
 - iii. En règle générale, les opérations de maintenance ne sont effectuées en dehors de la plage 22 h 00 - 5 h 00 que si cela est absolument nécessaire.
- g. Disponibilité
- HORNBACH garantit une disponibilité annuelle du service de 98 %, en dehors des périodes entre 22 h 00 et 5 h 00.
- h. Exploitation des serveurs et composants système
- Les serveurs et composants nécessaires au fonctionnement de la plateforme SMART HOME by hornbach sont hébergés dans un centre européen sécurisé contre les accès non autorisés. La connexion Internet du cluster informatique est redondante et assure une vitesse de transmission conforme à l'état de la technique.
- i. Mises à jour, firmware et erreurs logicielles
- HORNBACH met régulièrement à disposition des mises à jour pour le firmware et les logiciels HORNBACH, qui peuvent contenir des nouveautés et/ou des correctifs. HORNBACH ne maintient en principe que la version actuelle du firmware et du logiciel. HORNBACH n'est pas tenue de fournir des extensions ou améliorations qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité contractuelle de SMART HOME by hornbach.
- j. HORNBACH développera en permanence SMART HOME by hornbach et l'adaptera aux évolutions techniques ou aux modifications des exigences légales. HORNBACH en informera le client, sans que cela n'entraîne de coûts supplémentaires pour celui-ci.

10. Importance de la connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach

- a. La connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach est nécessaire au bon fonctionnement de la solution Smart Home.

- b. Une perturbation de cette connexion peut être causée par une défaillance des appareils ou des connexions Internet du client et/ou par une défaillance des connexions Internet ou des serveurs relevant de HORNBACH, ainsi que pendant les fenêtres de maintenance.
- c. En cas de telle perturbation, toutes les automatisations Smart Home préprogrammées restent actives (pour autant que les autres conditions soient remplies, en particulier que la passerelle SMART HOME by hornbach soit alimentée en électricité). Toutefois, des modifications des automatisations ne peuvent plus être effectuées. De même, les notifications ne peuvent plus être envoyées ni reçues, et il n'est plus possible de consulter l'état des appareils depuis l'extérieur.

11. Droits d'utilisation du firmware et du logiciel

- a. Le client obtient, pour la durée du contrat Smart Home, un droit d'utilisation non exclusif et non sous-licenciable sur le firmware et le logiciel, conformément à l'usage prévu par le contrat. Il en va de même pour les mises à jour.
- b. Le client n'est autorisé à utiliser le firmware et le logiciel mis à disposition que conformément aux stipulations contractuelles et ne peut en aucun cas les modifier lui-même. Il est notamment interdit de copier, d'éditer, de transmettre, de modifier, de décompiler ou de transformer le firmware ou le logiciel (reverse engineering). Les articles 34, 35 et 36 de la loi du 18 avril 2001 relative aux droits d'auteur, aux droits voisins et aux bases de données demeurent inchangés.

12. Responsabilité pour SMART HOME by hornbach pendant la durée contractuelle

Concernant la responsabilité pour SMART HOME by hornbach (y compris le firmware et le logiciel mis à disposition pour la fourniture de cette prestation, voir point 9) pendant la durée contractuelle due (voir point 13), les dispositions suivantes s'appliquent :

- a. HORNBACH est responsable envers le client en cas d'intention dolosive et de négligence grave, dans les cas de responsabilité indépendante d'une faute (par ex. responsabilité au titre d'une garantie, responsabilité conformément à la loi du 21 avril 1989 relative à la responsabilité civile pour les produits défectueux), en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas d'actes illicites, en cas de dol ainsi qu'en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles prévues par la loi. Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et à laquelle l'autre partie peut régulièrement se fier. Dans la mesure où HORNBACH agit en tant que fournisseur de services de télécommunications accessibles au public, une limitation de responsabilité de 12 500 € s'applique. Pour le reste, la responsabilité de HORNBACH envers le client est exclue.
- b. HORNBACH n'assume aucune responsabilité, dans le cadre des présentes Conditions Smart Home, pour les dommages résultant de dysfonctionnements ou de pannes techniques d'appareils Smart Home, ni pour les produits et services fournis par des tiers, notamment pour le fonctionnement de l'accès Internet du client ou pour l'alimentation électrique.

13. Durée et résiliation de SMART HOME by hornbach, droits découlant du présent contrat

- a. Le contrat commence avec la confirmation de l'inscription ([voir point 5 de ces Conditions](#)). La relation contractuelle prend fin automatiquement 24 mois après le jour où le client a conclu avec HORNBACH, avant l'inscription, le contrat d'achat de la passerelle SMART HOME by hornbach (durée du contrat). HORNBACH peut proposer au client de continuer à fournir les prestations prévues par le contrat même après l'expiration de la durée contractuelle ; le client n'a toutefois aucun droit à la poursuite des prestations. Pour la poursuite du

contrat prévue pour une durée indéterminée, les points 1, 3, 6 à 11 ainsi que 13 b) à d) des présentes Conditions Smart Home s'appliquent en conséquence. Les deux parties contractantes peuvent, en cas de poursuite des prestations, résilier la relation contractuelle alors existante par écrit (lettre, fax, e-mail, etc.). Le délai de résiliation est d'un mois. Le droit de résiliation pour motif grave demeure inchangé. Le client peut également déclarer la résiliation indirectement en fermant son compte client.

- b. Avec la fin du contrat SMART HOME by hornbach, les droits du client d'utiliser le firmware et le logiciel Smart Home expirent. La résiliation n'affecte pas les éventuels contrats d'achat conclus avec HORNBACH concernant des appareils Smart Home, en particulier la passerelle SMART HOME by hornbach. Après la fin du contrat, il n'existe plus aucune connexion à la plateforme HORNBACH.
- c. Le client ne peut pas transférer les droits et obligations découlant du présent contrat à un tiers. HORNBACH est autorisée à faire exécuter les prestations prévues par ce contrat par des sous-traitants.